

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 066-216601385-20240911-482024-DE

Berger  
Levrault

**DCM n°48/2024**

Séance Ordinaire du 11 septembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri,

**Absents excusés** : DURAND Christophe, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procuration** : DURAND Christophe à BRUNET François, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Date de la convocation :

05/09/2024

Classement issu de la  
nomenclature

« ACTES »

3.1 Acquisition

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PORTAGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PERPIGNAN PYRENEES MEDITERANNEE**

Monsieur le Maire nous rappelle que la commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée afin qu'il procède à l'acquisition de plusieurs parcelles situées sur la commune. Parcelles cadastrées B0546 à B0551 et B1771. Il donne lecture à l'Assemblée de la convention relative à ce portage foncier.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention relative au portage foncier par l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

MAIRIE DE PEYRESTORTES  
66600